

SYNTHÈSE SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL 2019

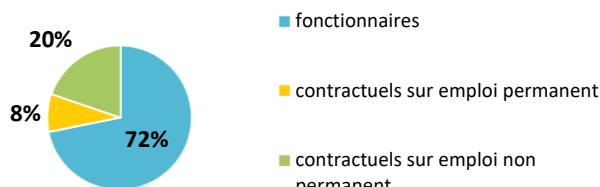
341 collectivités et établissements publics qui relèvent du CT du CDG31

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail (RASSCT) au 31 décembre 2019. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion de Haute-Garonne par extraction des données des bilans sociaux validés par celui-ci.

– Données de cadrage - les effectifs au 31 décembre 2019

➔ 3680 agents employés par les collectivités et établissements publics au 31 décembre 2019

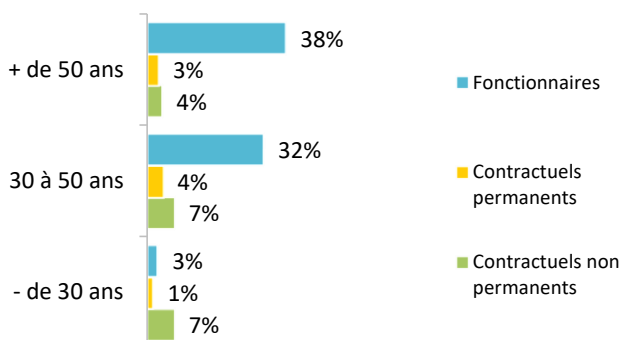
- > 2 643 fonctionnaires
- > 312 contractuels sur emploi permanent
- > 725 contractuels sur emploi non permanent



➔ En moyenne, les agents ont 48 ans

Âge moyen	
Fonctionnaires	49 ans
Contractuels permanents	44 ans
Ensemble	48 ans
Contractuels non permanents	37 ans

Pyramide des âges des agents titulaires et contractuels, permanents et non permanents



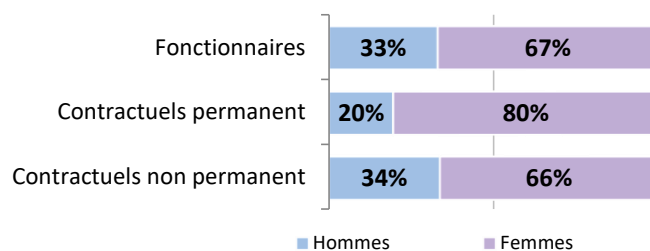
➔ Répartition des emplois permanents par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Tous
Administrative	29%	20%	28%
Technique	50%	52%	50%
Culturelle	4%	2%	3%
Sportive	0%	0%	0%
Médico-sociale	11%	18%	12%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	5%	8%	6%
Total	100%	100%	100%

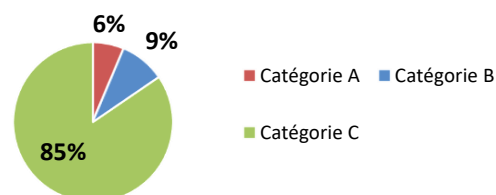
➔ 3550,3 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2019

- > 2922,5 fonctionnaires
 - > 218,9 contractuels permanents
 - > 408,9 contractuels non permanents
- Nombre total d'heures travaillées : **6 461 455 heures rémunérées en 2019**

➔ Répartition par genre et par statut



➔ Répartition des agents sur emploi permanent par catégorie



➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Adjoints techniques	42%
Adjoints administratifs	19%
Agents spécialisés des écoles maternelles	6%
Adjoints d'animation	5%
Rédacteurs	5%

Synthèse sur la santé, la sécurité et les conditions de travail réalisée par le Centre de Gestion de Haute-Garonne par extraction des données des bilans sociaux validés par celui-ci

Les accidents de travail (de service et de trajet)

- ⇒ 119 accidents de travail
 - ⇒ 113 accidents de service
 - ⇒ 6 accidents de trajet
- ⇒ 4 828 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures

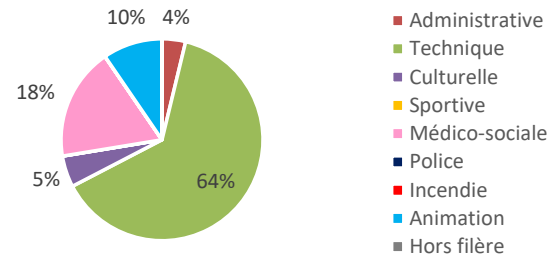
Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇒ Taux d'absentéisme ¹ :	0,36 %
⇒ Taux d'exposition ² :	2,45 %
⇒ Taux de fréquence ³ :	2,47 %
⇒ Indice de fréquence ⁴ :	33,52
⇒ Gravité ⁵ :	50,29 jours par arrêt
⇒ Taux de gravité ⁶ :	0,75 ‰

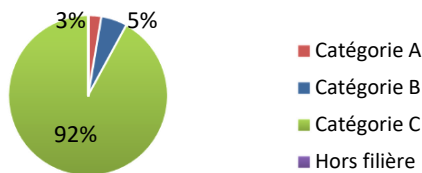
La filière technique est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative	2	7	9	8%
Technique	57	30	87	73%
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale		19	19	16%
Police				
Incendie				
Animation		4	4	3%

Répartition des jours d'arrêt consécutifs à des accidents du travail par filière



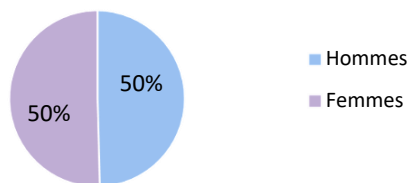
La catégorie C est la plus concernée



Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	61%
Agents de maîtrise	7%
Adjoints administratifs	5%
Agents spécialisés des écoles maternelles	5%
Techniciens	4%

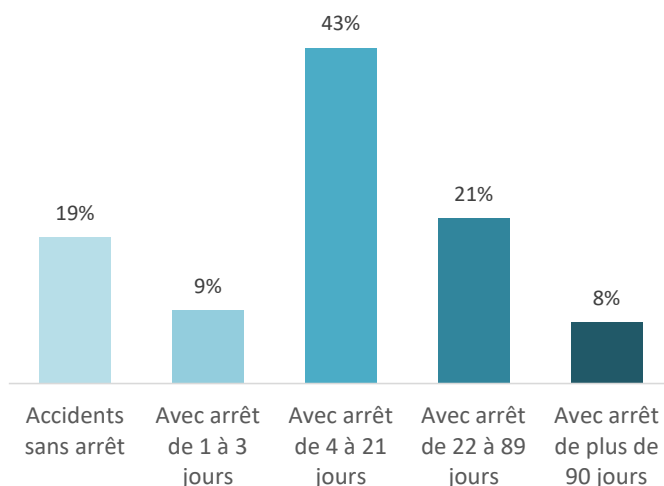
La répartition des accidents de service selon le sexe



1414 jours d'arrêt concernant les hommes et 3414 jours d'arrêt concernant les femmes

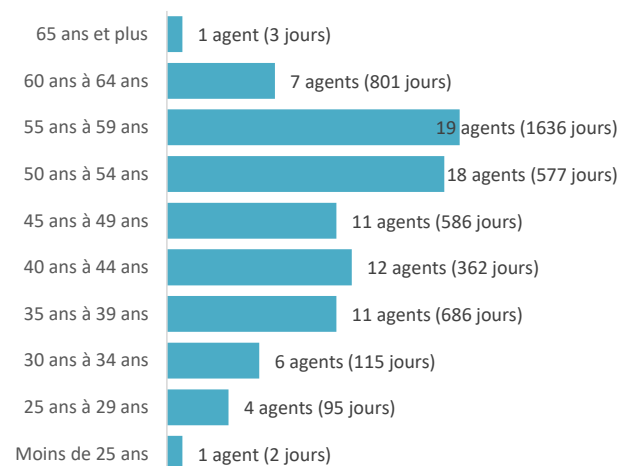
Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les femmes (1,9 %) que pour les hommes (1,6 %)

Répartition en fonction de la durée des arrêts*



* Données issues de l'enquête RASSCT

Répartition en fonction de la classe d'âge des accidents avec arrêt*



* Ce graphique ne prend pas en compte les accidents sans arrêt

➔ Les 5 principaux types d'activités* exercées lors de l'accident



Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment) : 20% (973 jours d'arrêt)



Services aux personnes - Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.) : 20% (1019 jours d'arrêt)



Espaces verts : 13% (512 jours d'arrêt)



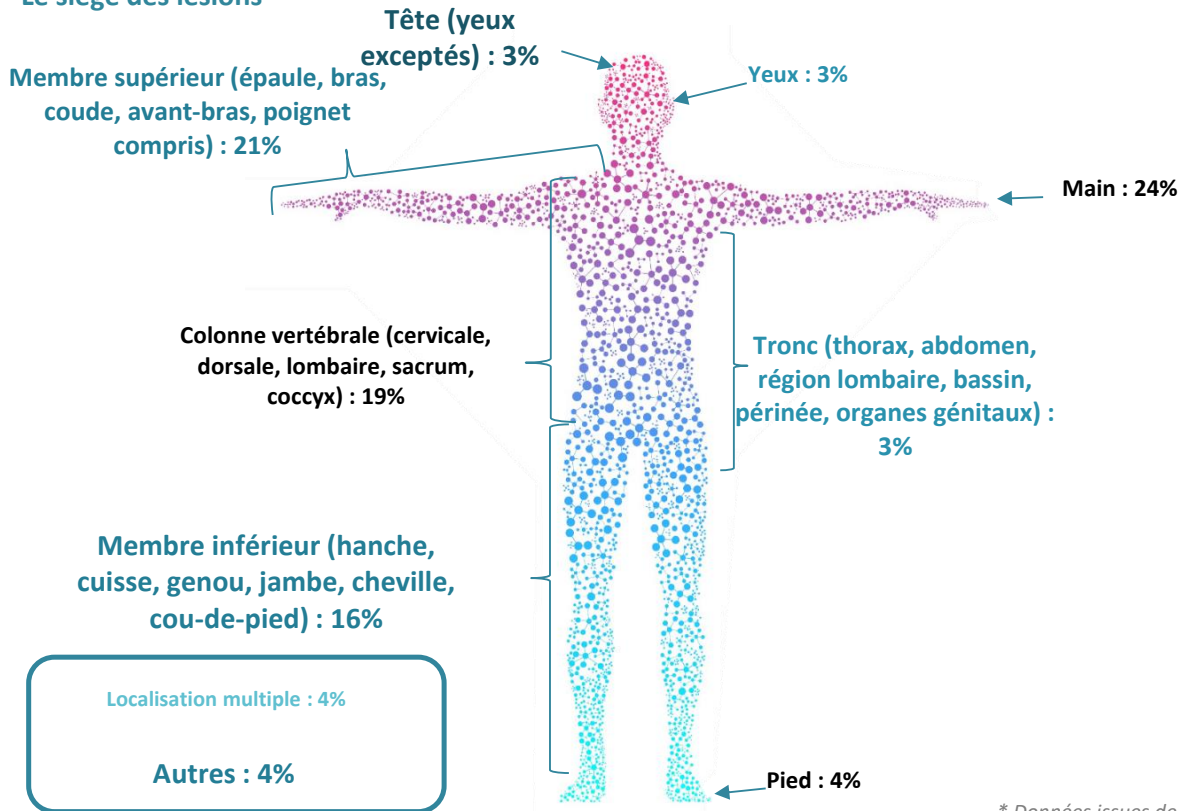
Réparation et fabrication (ateliers et opérations de maintenance des bâtiments, véhicules, etc.) : 7% (555 jours d'arrêt)



Autres activités : 7% (356 jours d'arrêt)

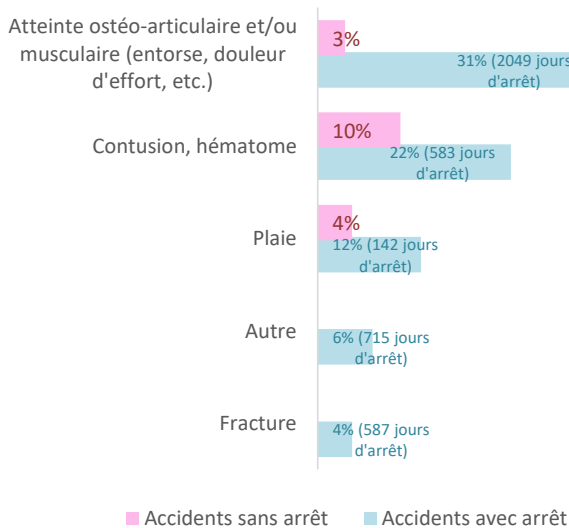
* Données issues de l'enquête RASSCT

➔ Le siège des lésions*



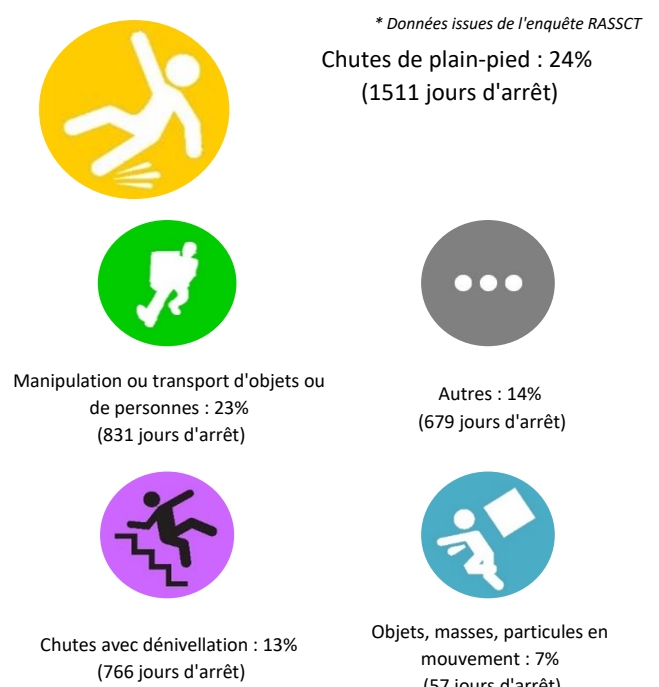
* Données issues de l'enquête RASSCT

➔ Les 5 principales natures de lésions*



* Données issues de l'enquête RASSCT

➔ Les 5 principaux éléments matériels*



* Données issues de l'enquête RASSCT

— Les accidents de service

- ⇒ 113 accidents de service, dont 23 accidents sans arrêt de travail, soit 20,35 %
- ⇒ 4 671 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures
- ⇒ 86 agents concernés par au moins un accident de service, soit 2,34 % des agents employés

→ La filière technique est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative	1	6	7	6%
Technique	56	29	85	75%
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale		17	17	15%
Police				
Incendie				
Animation		4	4	4%

→ Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	63%
Agents de maîtrise	7%
Agents spécialisés des écoles maternelles	5%
Adjoints administratifs	4%
Techniciens	4%

— Les accidents de trajet

- ⇒ 6 accidents de trajet, dont aucun accident sans arrêt de travail
- ⇒ 157 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures
- ⇒ 4 agents concernés par au moins un accident de trajet

→ Part des filières les plus concernées

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative	1	1	2	33,3%
Technique	1	1	2	33,3%
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale		2	2	33,3%
Police				
Incendie				
Animation				

→ Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	33%
Rédacteurs	17%
Adjoints administratifs	17%
Assistants socio-éducatifs	17%
Infirmiers en soins généraux	17%

¹ Nombre de jours d'arrêt x 100 / (Nombre total d'agents 31/12/2019 x 365)

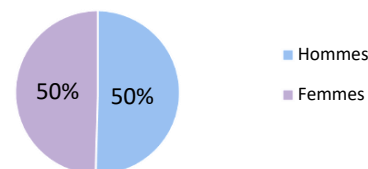
² Nombre d'agents absents * 100 / Nombre total d'agents 31/12/2019

³ Nombre d'arrêt * 100 / Nombre total d'agents au 31/12/2019

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

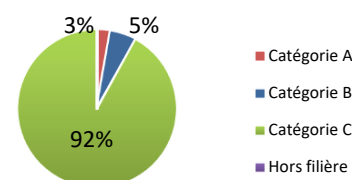
- ⇒ Taux d'absentéisme¹ : 0,35 %
- ⇒ Taux d'exposition² : 2,34 %
- ⇒ Taux de fréquence³ : 2,45 %
- ⇒ Indice de fréquence⁴ : 31,83
- ⇒ Gravité⁵ : 51,9 jours par arrêt
- ⇒ Taux de gravité⁶ : 0,72 ‰

→ La répartition des accidents de service selon le sexe



Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les femmes (1,9 %) que pour les hommes (1,4 %)

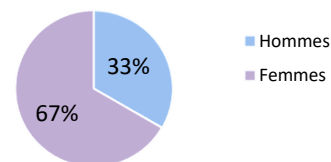
→ La catégorie C est la plus concernée



Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

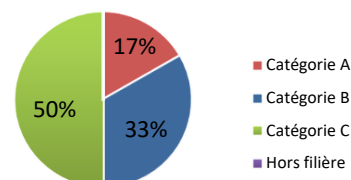
- ⇒ Taux d'absentéisme¹ : 0,01 %
- ⇒ Taux d'exposition² : 0,11 %
- ⇒ Taux de fréquence³ : 0,11 %
- ⇒ Indice de fréquence⁴ : 1,69
- ⇒ Gravité⁵ : 26,17 jours par arrêt
- ⇒ Taux de gravité⁶ : 0,02 ‰

→ La répartition des accidents de trajet selon le sexe



Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les hommes (0,2 %) que pour les femmes (0 %)

→ La catégorie C est la plus concernée



⁴ Nombre d'accidents x 10³ / Nombre d'heures payées / 1607

⁵ Nombre de jours d'arrêt / Nombre d'arrêts

⁶ Nombre de jours d'arrêt * 10³ / Nombre total d'heures payées

Les maladies professionnelles

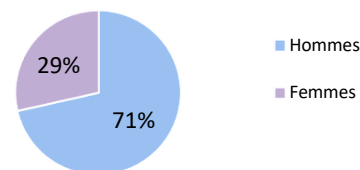
- ⇒ 7 maladies professionnelles dont 4 reconnues avant 2019 ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année 2019
- ⇒ 1 709 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures
- ⇒ 5 agents concernés par au moins une maladie professionnelle

➔ Les 7 agents sont issus de la filière technique et comprennent 5 hommes et 2 femmes

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇒ Taux d'absentéisme ¹ :	0,13 %
⇒ Taux d'exposition ² :	0,14 %
⇒ Taux de fréquence ³ :	0,16 %
⇒ Gravité ⁴ :	284,83 jours par arrêt

➔ Les hommes sont plus concernés par les maladies professionnelles que les femmes



Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les hommes (1,2 %) que pour les femmes (0,3 %).

➔ Les agents sont issus de la catégorie C

➔ Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	71%
Agents de maîtrise	29%

1 Nombre de jours d'arrêt x 100 / (Nombre total d'agents 31/12/2019 x 365)

2 Nombre d'agents absents * 100 / Nombre total d'agents 31/12/2019

3 Nombre d'arrêt * 100 / Nombre total d'agents au 31/12/2019

4 Nombre d'accidents x 10³ / Nombre d'heures payées / 1607

➔ Principaux types d'activités* à l'origine de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



Services aux personnes - Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.) : 55% (732 jours d'arrêt)



Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment) : 10% (253 jours d'arrêt)



Travail administratif et services généraux : 10% (32 jours d'arrêt)



Collecte des ordures ménagères (collecte et traitement des déchets) : 5% (0 jour d'arrêt)



Restauration (préparation et service) : 5% (204 jours d'arrêt)

* Données issues de l'enquête RASSCT

➔ Principaux types de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année

Poignet - Main et doigt

57C

38%

Epaule

57A

38%

Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

97

24%

Inaptitudes

➔ 2 demandes de reclassement au cours de l'année 2019

⇒ 2 demandes de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle

➔ 46 décisions liées à une inaptitude prises au cours de l'année 2019

⇒ Un reclassement suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle

⇒ Aucun reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

⇒ 9 retraites pour invalidité

⇒ Un licenciement pour inaptitude physique

⇒ 3 décisions d'inaptitude définitive (avis du comité médical ou de la commission de réforme)

⇒ 14 décisions d'accord de temps partiel thérapeutique

⇒ 12 décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

⇒ 2 mises en disponibilité d'office pour raisons médicales

Agents affectés à la prévention

➔ 65 agents affectés à la prévention

⇒ 51 assistants ou conseillers de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans les structures publiques)

⇒ 2 agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans les structures publiques (ACFI)

⇒ 3 médecins de prévention

⇒ 9 autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention, ...)

Actions liées à la prévention dans l'année 2019

➔ Au moins une action liée à la prévention a été réalisée

118 jours de formation liés à la prévention ont eu lieu pour un coût de 23 070 €

	Montant en euros	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	1 250 €	33	38 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité	7 404 €	18	411 €
Formation dans le cadre des habilitations	14 416 €	67	215 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité	21 653 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail	268 598 €		

Réunions statutaires

➔ Comité Technique et CAP du CDG

⇒ 6 réunions du Comité Technique

⇒ 18 réunions des Commissions Administratives Paritaires

⇒ 6 Commissions Consultatives Paritaires

⇒ 4 réunions du CHSCT

Documents et démarches de prévention

- ⇒ 17,9 % des collectivités et établissements publics disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels.
- ⇒ 2,9 % des structures publiques territoriales disposent d'un plan de prévention des risques psychosociaux.
- ⇒ 5,3 % des collectivités et établissements publics disposent d'une démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).
- ⇒ 5,3 % des collectivités et établissements publics disposent d'autres démarches de prévention des risques.
- ⇒ 1,7 % des collectivités et établissements publics disposent d'une démarche de prévention des risques cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction.
- ⇒ 17,9 % des collectivités et établissements publics disposent d'un registre de santé et de sécurité au travail.

➔ Méthodologie

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT). Les données utilisées sont extraites des bilans sociaux des 341 collectivités et établissements publics relevant du CT du CDG31 sauf mention contraire pour les données issues de l'enquête RASSCT. L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité technique des chargés d'études des Observatoires régionaux des Centres de Gestion dans le cadre de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjoints-es des Centres de Gestion.



Date de publication : août 2021

Version 3

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de Haute-Garonne

— Précisions méthodologiques

➔ Les enjeux de l'évaluation des risques professionnels

Réduire les risques professionnels représente un enjeu majeur pour les employeurs publics territoriaux en termes de réduction de l'absentéisme, de reclassement professionnel ou encore de pénibilité.

Afin de mieux prévenir ces risques, connaître précisément les accidents du travail, de service, de trajet et les maladies professionnelles semble nécessaire.

Les données issues du bilan social permettent d'établir un premier bilan de cette thématique et une présentation synthétique. Des indicateurs tels que la filière, l'âge, la gravité, la fréquence et l'exposition apportent un éclairage indispensable pour mieux agir.

Cette synthèse permet ainsi de mesurer l'évolution des risques professionnels et d'alimenter les politiques en faveur de l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de la prévention des risques professionnels.

N.B. : En vertu de l'article 49 du décret du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, un rapport sur l'évolution des risques professionnels doit être établi chaque année par l'ensemble des collectivités et des établissements publics.

➔ Les indicateurs d'absence

$$\text{Taux d'absentéisme : } \frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{(\text{Nombre d'agents au 31/12/2019} \times 365)} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème :

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts.

La règle des 365ème retient comme numérateur le **nombre total de jours calendaires d'absence**, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés lors dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés.

La règle des 365ème présente aussi l'avantage de **recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie** (nombre de jours calendaires).

De plus, cette formule de calcul est plus **adaptée aux temps non complet**, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complet.

$$\text{Taux d'exposition : } \frac{\text{Nombre d'agents absents}}{\text{Nombre total d'agents au 31/12/2019}} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

$$\text{Taux de fréquence : } \frac{\text{Nombre d'arrêts}}{\text{Nombre total d'agents au 31/12/2019}} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux de fréquence est de 8 %, cela signifie qu'en moyenne pour 100 agents, la collectivité a enregistré 8 arrêts sur l'année.

$$\text{Indice de fréquence : } \frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}{(\text{Nombre d'heures payées} / 1820)} \times 1000$$

Note de lecture : Si l'indice de fréquence est de 80, cela signifie que pour un effectif moyen de 1 000 agents, la collectivité a enregistré 80 accidents avec arrêt sur l'année.

$$\text{Gravité : } \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt}}{\text{Nombre d'arrêts}}$$

Note de lecture : Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

$$\text{Taux de gravité : } \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt}}{\text{Nombre total d'heures payées}} \times 1000$$

Note de lecture : Si le taux de gravité est de 8, cela signifie qu'en moyenne pour 1 000 heures travaillées, la collectivité a enregistré 8 jours d'arrêt sur l'année.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte et le statut et le profil des agents (âge, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

N.B. Pour la partie sur les maladies professionnelles sont inclus dans le calcul du nombre de maladies et du nombre de jours d'arrêt, ceux dus à des MP reconnues dans l'année ainsi que ceux dus à des MP reconnues dans les années antérieures (reliquats)

N.B. Toutes les données présentées dans la synthèse sont issues du Bilan Social 2019 sauf mention contraire faisant référence à l'enquête RASSCT 2019